

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-quatre, le six-novembre, à 18h30
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 31/10/2024
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : V. Feltrin

Présents : G. Soto, A. Telmon, J.F. Armand, C. Verollet, V. Feltrin, M. Ortiz, R. Chabert,
F. Gagnaire,

Excusés : L. Raes

N° 23-2024

**Objet : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE
SEJOUR ORGANISE PAR LE CCAS DE BRIE ET ANGONNES**

Il est proposé une convention de participation financière entre le CCAS de Brié et Angonnes et le CCAS de Montchaboud pour déterminer le montant pris en charge par la commune de Montchaboud dans le cadre d'un séjour en Corse organisé par le CCAS de Brié et Angonnes.

Le CCAS de Montchaboud s'engage à verser la somme de 50 € par participant de sa commune ainsi que la somme de 114.15 € correspondant aux frais de l'accompagnateur.

Soit :

3 participants : 150.00 €

Accompagnateur : 114.15 €

Montant total à régler au CCAS de Brié et Angonnes : 264.15 €

Après lecture de la convention par Mr Le Maire et après délibération, le conseil Municipal

Approuve la convention de participation financière aux frais de séjour organisé par le CCAS de Brié et Angonnes

Autorise Mr Le Maire à signer la dite-convention

Le Maire,

 